PROCES - VERBAL
de l'Assemblée générale du 13 novembre 2025
au Forum de Savigny

Présidence : M. Gilbert GUBLER, président
Direction : M. Didier Wuarchoz, directeur

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture et Liste de présence
2) Nomination des scrutateurs
3) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 novembre 2024
4) Rapport du Président – M. Gilbert Gubler
5) Rapport d'activité du Directeur – M. Didier Wuarchoz
6) Rapport du Groupe VD Plaquettes Bois-Energie – M. Laurent Fivaz
7) Comptes annuels :
 a. Présentation des comptes de l'exercice 2024-2025
 b. Rapport de la Commission de gestion
 c. Approbation des comptes et décharge aux membres du Conseil d'administration
8) Budget 2025-2026
 a. Fixation des cotisations annuelles
 b. Présentation du budget 2025-2026
9) Elections statutaires
 - Election du Conseil d'administration
 - Election du Président du Conseil d'administration
 - Election de la Commission de gestion
 - Election de la Commission consultative
10) Désignation de l'organe de révision
11) Propositions individuelles et divers

1. Ouverture - liste de présence

Le président ouvre l'Assemblée générale de La Forestière à 9h15 et salue les 122 participants parmi lesquels 81 votants.

Il remercie les personnes qui ont pris la peine de s'excuser, et salue M. Ruch, conseiller national ; M. Thuillard, député au Grand Conseil ; M. Wenger président de ForêtNeuchâtel et vice-président de ForêtSuisse ; M. Niederberger Président de ForêtSuisse, M. Ingold, directeur du Cedotec, M. Godi de la CBOVD, M. Fässler, président de l'AVPF, M. Ruch, président de l'AREF, Mme Maillefer de la Plateforme vaudoise du bois, Mme Bourgeois Bach de Prométerre, M. Beuchat, directeur de la Direction des ressources et du patrimoine naturel

(DGE-DIRNA) ; M. Sandmeier, directeur du Centre de formation du Mont-sur-Lausanne et M. Burgat d'Industrie Bois Suisse.

Le président soumet l'ordre du jour à approbation. Aucune modification ou ajout n'étant demandé, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président remercie MM. Sylvain Ruch et Marc Rod d'avoir accepté la fonction de scrutateurs pour cette assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 novembre 2024

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée 2024 était disponible sur le site internet de la Forestière. Personne ne demande la lecture du procès-verbal. Celui-ci ne suscite aucune remarque et est adopté à la majorité.

4. Rapport du Président

« Mesdames et Messieurs les membres de la Forestière,
Mesdames et Messieurs les invités,

La célébration du siècle d'existence de La Forestière ainsi que les festivités qui ont marqué cet anniversaire sont désormais derrière nous. Nous gardons le souvenir de ce jubilé marqué par la participation et la reconnaissance de l'ensemble des acteurs qui portent leur confiance envers notre coopérative. Nous remercions une fois encore nos partenaires commerciaux qui permettent à La Forestière de poursuivre dans ses objectifs, tout en cherchant à s'adapter à l'évolution des conditions cadres de notre secteur d'activité.

L'exercice que nous passons en revue cette année a notamment été marqué par les éléments suivants :

➢ L'état sanitaire de nos forêts continue de préoccuper par le caractère durable de ses mutations : le réchauffement climatique continue sa progression avec des conséquences et impacts qui touchent le quotidien de tout un chacun. Le bostryche a connu un nouveau pic, particulièrement dans le Jura où ses effets sont bien visibles et marquent le paysage. En découlent la recherche et le développement de mesures qu'il convient de mettre en place pour anticiper et accompagner ces mutations.

➢ Parmi celles-ci, vues sous l'angle de l'abroutissement des jeunes plantes par le cerf, les travaux de la Commission consultative de la Faune réunit notamment les représentants de la faune, de la chasse et de la protection de la nature et de la forêt. Dans le cadre de ces consultations et malgré les intérêts divergents des entités représentées, une prise de conscience commune se dessine pour constater que la survie de la forêt dépend d'intérêts supérieurs et que sa mutation suit un calendrier qui n'est pas concerné que par des sujets qui impactent le court-terme ; par contre les mesures qui doivent être prises dans un court-terme pour espérer atteindre les objectifs à long terme, soit dans un siècle environ, doivent se mettre en place aujourd'hui. Au final, les sujets de discussion de cette commission consultative permettent au chef de département de prendre ses décisions et d'arrêter le plan de tir de l'année qui suit, notamment.

➢ Revenant sur la problématique du bostryche et de son corollaire, le bois bleu est désormais admis pour une grande partie de la mise en œuvre des bois de service. Les divers et nombreux projets que le canton mène pour la construction de ses bâtiments permettent cette utilisation, tout en montrant le chemin à suivre quand bien même cette augmentation de la demande provoque une certaine pression sur cet approvisionnement. Nous l'avons déjà évoqué, la nécessité de coordonner la filière est indispensable à la réussite de cette augmentation de la demande, en toutes saisons, de notre matière première. Les réalisations en cours impliquent de surmonter et de gommer les inévitables difficultés de cet approvisionnement. Les acteurs sont aujourd'hui en contact quasi permanent entre eux pour permettre la livraison des fournitures attendues, en temps et en quantité. Mais aujourd'hui,

tout n'est pas réglé et il est plus que jamais nécessaire d'intensifier les échanges entre l'ensemble des acteurs de la filière tout en trouvant le dénominateur commun des divers points de vue des intervenants.

➢ La plateforme vaudoise du bois (PVB) est un programme de développement économique qui a pour mission de valoriser la filière par la mise en valeur des circuits courts. En collaboration avec le tissu associatif et professionnel de la branche, avec le soutien de quelques régions du canton, de la Direction générale de l'environnement (DGE) et du service de la promotion économique (SPEI) ainsi que de La Forestière, cette plateforme étudie actuellement les potentiels de stockage de bois dans la perspective de répondre aux contraintes de l'augmentation de la demande en bois de service. Cette étude, menée avec le soutien de la coopérative Boipac et la participation de divers acteurs de la filière, révèle notamment la difficulté de sortir des canevas habituels pour se projeter dans l'avenir avec des schémas novateurs. Le travail de cette plateforme permet de réunir une partie des acteurs de la promotion économique du canton dans le but de chercher, et trouver, ensemble des réponses à ces nouveaux défis relatifs aux circuits courts. Relevons que la plateforme vaudoise du bois prépare actuellement la 4ème phase de son existence.

➢ La Forestière poursuit ses collaborations pour assumer une présence dans diverses manifestions du canton, au service de la promotion du bois. A l'échelon romand, un projet d'association visant la promotion de la formation professionnelle des métiers de la forêt est en cours d'élaboration.

➢ Cette démarche s'inscrit dans la volonté de suivre l'évolution de l'offre et de la demande de places d'apprentissage dans notre canton. Nous constatons avec satisfaction que les mesures mises en place il y a deux ans continuent de porter leurs fruits. Il est donc indispensable de poursuivre notre mobilisation en faveur de cette voie professionnelle : c'est l'affaire de nous toutes et tous de continuer d'œuvrer dans ce sens !

➢ Dans sa séance du 6 mars dernier, sur proposition de notre Directeur, le conseil d'administration a admis à l'unanimité le rachat de l'entreprise Tecobois dans la perspective de valoriser son réseau de clientèle tant en Suisse qu'à l'étranger.

Côté chiffres, le présent rapport d'activité 2024-2025 reflète la vie de notre coopérative. Avec un chiffre d'affaires de 14,5 millions de francs, en hausse de 7.6% par rapport à l'exercice précédent, il s'inscrit de manière réjouissante dans une vision de consolidation des prix du bois. Si le volume des bois commercialisés s'élève à 186'150 m^3 (+6.2%), le prix moyen, par catégories, s'établit à fr. 76,94/m^3 (fr. 75,82 pour l'exercice précédent). En conséquence, le conseil d'administration a pris la décision d'activer le mécanisme de rabais de courtage, les conditions le permettant étant remplies. C'est donc d'un rabais de courtage de 15% que les propriétaires forestiers membres de notre coopérative se sont vu rembourser. Notons que ce rabais représente un montant total de plus de fr. 100'000.-.

Au cours de cet exercice, quatre membres ont demandé le remboursement de leurs parts sociales, alors qu'un membre a demandé son adhésion, portant ainsi le nombre de sociétaires à 392.

Le conseil d'administration, qui s'est réuni à neuf reprises, a repris un rythme un peu plus « normal » suite à cette année du centenaire. La collaboration qui a régné avec l'ensemble de nos collaborateurs a permis de maintenir des liens renforcés et respectueux du travail de chacune et chacun. Que toutes et tous en soient ici remerciés.

En conclusion, à l'instar des exercices précédents, le cœur de nos activités - le négoce de bois - est impacté par une quantité d'éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas mais sur lesquels nous cherchons à anticiper les potentielles évolutions et conséquences. La richesse de notre coopérative, c'est la qualité de ses collaborateurs, sa capacité à anticiper les nombreux nouveaux défis qui s'ouvrent à elle, ainsi que la diversité de ses centres de profits. Mesdames et Messieurs les membres de La Forestière, tout cela est rendu possible grâce à la confiance que vous portez à votre coopérative et nous vous en sommes reconnaissants.

Bienvenue à l'assemblée générale de La Forestière. »

5. Rapport d'activité du Directeur

Concernant le personnel de la Forestière, le directeur, M. Wuarchoz, annonce l'engagement de M Sousa Godinho à la pépinière de Genolier en septembre 2024. M. Sousa Godinho est titulaire d'un CFC de pépiniériste, ce qui est une denrée rare sur le marché. Son travail se concentre surtout sur le secteur forestier et à ce jour il donne entière satisfaction.

Après 10 ans d'activité à la Forestière, M. David Girardon est promu Agent commercial senior. M. Girardon est posé, réfléchi et son travail est très apprécié de nos fournisseurs de bois, nos clients ainsi que de ses collègues de La Forestière.

Concernant le marché des bois, au niveau international, nous vivons une période particulière, charnière entre 2 cycles. En 2000, après la tempête de Lothar qui a sonné la fin de la monoculture de l'épicéa, les grumes étaient abondantes, les prix ont fortement chuté et la demande était bonne. En 2008 avec la crise des subprimes, la demande s'est effondrée.
En 2018, une succession de tempêtes en début d'année et un été très chaud ont profité au développement du bostryche. Les importants volumes de bois bostryché a pu être écoulé grâce à une forte hausse de la demande aux USA et en Chine.
En 2019, effondrement du secteur de la construction ; en 2024, fin de l'épisode de bostryche en Europe, et retour progressif à une offre en grumes habituelle.
En 2025, persistance de la crise immobilière en Chine, 60 à 80 millions de logements neufs vides. Chute de la de demande de bois, couverte par des approvisionnements issus surtout de Russie (sciages) et de Nouvelle-Zélande (grumes). Aux USA, développement de l'exploitation des forêts du Sud. Les besoins des USA sont couverts à 25% par les importations dont 80% par le Canada qui fournit 28 millions de m^3, suivi de l'Allemagne pour 2 millions m^3.
La baisse des taux d'intérêts ne suffit pas à relancer la construction d'autant que le prix des matériaux augmente. L'augmentation des taxes douanières induit un manque de perspectives pour le marché et une imprévisibilité. On s'attend toutefois à une hausse de la demande en 2026 d'environ 3 millions de m^3.
En Europe, après une période de baisse de la demande, il semblerait que le creux de la vague ait été atteint. Le secteur de la construction redémarre en Allemagne, mais il y a beaucoup moins de grumes bostrychées disponibles, l'approvisionnement est tendu pour les scieurs allemands. On estime que la surface forestière allemande a baissé de 900'000 hectares qui sont actuellement à l'état de friche. La relance de l'épicéa va prendre du temps, va se poser la question de la gestion durable des forêts.
En Suisse, différents facteurs influencent le marché : la demande locale, les prix des bois de sciage allemands et autrichiens, le taux de change Euro-CHF, le comportement commercial des scieurs (en particulier en Suisse allemande), la disponibilité des grumes.
Le taux actuel Euro-CHF est actuellement bas et pénalisant mais il est resté stable durant le dernier exercice.
La crise du bostryche a largement augmenté les volumes de grumes mais la situation n'a pas été aussi catastrophique qu'ailleurs. En résineux, en 2004 le volume de grumes récolté était de 3 millions de m^3 et il est tombé en 2024 à 2 millions. L'intensité de la crise est encore importante dans l'arc jurassien et particulièrement la Vallée de Joux.
L'activité des scieries est bonne et se maintient à 2 millions de m^3 sciés. L'importation de sciages est en baisse régulière depuis plusieurs années, signe de la compétitivité du bois suisse contrairement à certaines idées reçues. Mais chez nous aussi, on commence à ressentir une tension sur les approvisionnements en grumes, et les bois ronds sont rapidement pris en charge par les scieurs.

Concernant les activités de La Forestière :

Les volumes de bois de service, avec l'effet bostryche, ont été satisfaisants. On note un début de reprise des prix notamment pour la classe K qui sont les bois bostrychés de belle qualité mais bleuis. Les prix seront revalorisés durant l'automne.

La reprise de Tecobois s'est bien passée et est réjouissante. Pour rappel, cette reprise offrait à La Forestière un carnet d'adresses intéressant dans des marchés de niche en particulier pour les feuillus.

Au niveau du bois énergie et d'industrie, il s'agit d'un secteur qu'on est en passe de redynamiser. Nous assurons l'approvisionnement d'appoint de partenaires eux-mêmes en charge de l'approvisionnement de chaufferies. La reprise des affaires avec Swiss Krono s'est très bien déroulée et les volumes sont en hausse constante.

La nouvelle réglementation européenne pour lutter contre la déforestation (RDUE) entrera en vigueur au 1er janvier 2026. Elle vise à garantir qu'un certain nombre de marchandises mises sur le marché de l'UE ne contribuent plus à la déforestation et à la dégradation des forêts dans l'UE et ailleurs dans le monde. Elle concerne donc de nombreux produits comme le bétail, le cacao et le bois et ses produits dérivés. Les pays tiers écoulant des produits dans l'Union européenne sont également concernés par cette directive et les exportateurs ont l'obligation de prouver l'origine de leurs produits. Cela est administrativement très lourd ; la filière bois européenne n'est pas prête. La Forestière est doublement concernée, à la fois pour les bois qu'elle exporte à ses clients européens mais aussi pour les bois vendus aux scieurs suisses qui eux-mêmes exportent le produit transformé en Europe.

La start-up Fagus Suisse a frôlé la faillite. Cette entreprise avait innové dans le domaine du lamellé-collé du hêtre avec un produit prometteur mais, malheureusement, la demande était trop inconstante, l'entreprise fonctionnait par à-coups et a été rapidement mise en difficulté financière. Le groupe Corbat et l'association forestière Raurica Wald ont recapitalisé l'entreprise et ont ainsi permis de garder la production et le personnel. La contrepartie concédée par les actionnaires a été un abattement de 90% de la valeur des actions et la prise de contrôle par le groupe Corbat.

A la pépinière de Genolier, la barre des 2 millions de chiffre d'affaires a été atteinte en 2021, à l'arrivée de M. Goisseaud. Depuis, le chiffre d'affaires se maintient autour de cette barre. La pépinière de Genolier est la dernière de Suisse romande à avoir une activité forestière, à ce titre, un contrat a été établi avec la DGE pour subventionner l'achat de plants forestiers en finançant chaque plant à hauteur de 2.50 fr. en faveur des propriétaires de forêts. Au niveau du chiffres d'affaires, la plus grande part vient de la partie ornementale à 70%, suivi du forestier à 25% et les royalties encore perçues sur la laurelle Genolia pour 5%.

Le directeur remercie tous les partenaires commerciaux et institutionnels qui œuvrent à nos côtés tout au long de l'année.
Le rapport du directeur ne suscite pas de question. Le président remercie M. Wuarchoz.

6. Groupe VD Plaquettes Bois-Energie

Le Président donne la parole à M. Fivaz, président du groupe.

Après 10 ans d'activité, et suite à une coupe budgétaire de la DGE, le groupe poursuit son activité sous une forme simplifiée.

Un groupe de travail pour la mise en valeur des rémanents s'est constitué et reste en relation avec la Copbois.

Après 10 ans à la présidence, M. Fivaz remercie tous les membres de ce groupe ainsi que ses collègues du Conseil d'administration, le directeur de La Forestière et le représentant romand d'énergie bois suisse pour leur confiance et souhaite plein succès à son successeur.

7. Comptes annuels

a) Présentation des comptes de l'exercice 2024-2025

Le Président passe la parole à M. Fabio Ferraretto, responsable administratif de La Forestière.

M. Ferraretto rappelle que le rapport d'activité contenant le détail des comptes est disponible en téléchargement sur notre site internet.

ACTIVITE BOIS
Nous avons commercialisé 186'150 m^3 de bois. L'essentiel de ce volume, près de 96 %, est du résineux. Les 186'150 m^3 de bois de grume commercialisés correspondent à une hausse

de 10'816 m^3, par rapport à l'année précédente, soit 6,2 %. Le budget avait été établi à 175'000 m^3.
Après une baisse marquée lors de l'exercice précédent, les prix se sont stabilisés et nous avons constaté une légère reprise sur la fin de l'exercice. Le prix moyen a augmenté de 1,1 % à fr. 76,94.

L'activité bois a généré un chiffre d'affaires de 14,57 millions, en hausse marquée de 7,6 % par rapport à l'année passée.
La marge brute s'établit à fr. 1'082'095,--. Il faut noter que ce chiffre est diminué d'un rabais de courtage de 15 % accordé à nos membres, dont la somme totale s'élève à fr. 100'000,--.

Le taux de marge brute se situe à 7,42 %. Sans le rabais de courtage accordé, le ratio de marge aurait atteint 8,11 %. Par conséquent, ce ratio de marge brute, à périmètre identique, est en nette amélioration par rapport à l'année passée.

Le bloc incluant les frais généraux et les charges du personnel est en légère hausse de 1,4 %, résultant essentiellement de la hausse d'activité qui a généré un million de chiffre d'affaires supplémentaire.

Le résultat d'exploitation, hors éléments exceptionnels, présente un bénéfice de fr. 34'380 contre fr. 40'617 l'année passée.

Le négoce de bois a ainsi dégagé fr. 44'960,-- de bénéfice net, près de fr. 145'000,-- si l'on exclut le rabais de courtage de fr. 100'000,--.

Un coup de chapeau à notre petite équipe administrative qui a reçu et géré presque 3'000 listes de cubage, a établi pratiquement 2'500 décomptes d'achats à nos fournisseurs et plus de 2'100 factures à nos clients.

Les services généraux, qui concernent l'associatif et les autres activités hors négoce de bois, sont structurellement déficitaires, en particulier l'associatif, et le résultat d'exploitation enregistre une perte sur ce département d'environ fr. 160'000,--. Ce résultat est particulièrement impacté cette année, par la dépréciation d'un actif de participation et une moins-value sur des participations financières. Les autres activités hors négoce, comme la certification, le bureau romand d'Energie-Bois suisse ou les autres petits mandats, sont, pour leur part, totalement autofinancés.

PEPINIERE DE GENOLIER

Notre Pépinière de Genolier vend essentiellement de l'ornement, à hauteur de 71.5 %. Le forestier atteint presque 23,5 % du chiffre d'affaires et se maintient à un bon niveau.
Notre Pépinière réalise un chiffre d'affaires qui atteint presque 2 millions de francs, en léger recul de 4%. À un automne 2024 dynamique, a suivi un printemps plus mitigé avec des températures élevées qui ont écourté la saison des plantations.

La marge brute s'établit à fr. 1'385'872,-- en hausse de 4 %, alors que le chiffre d'affaires a reflué de 4 %.

Ceci s'explique par un excellent ratio de marge brute, de presque 70 % %, en forte hausse par rapport à l'année passée.
Une part importante de ventes issues de nos propres productions, une politique d'achat ciblée et les royalties encaissées, expliquent cet excellent résultat.

Le bloc des frais généraux et les charges du personnel sont en baisse de 6,3 %.

Avec un bénéfice net de fr. 479'160,-- la Pépinière réalise un exercice réjouissant.

IMMEUBLES ET BÂTIMENTS DE GENOLIER

Ce centre de profit réunit les trois immeubles locatifs (18 appartements) et nos bâtiments d'exploitation à Genolier.

Nous passons d'une perte de fr. 106'176,-- à un bénéfice de fr. 15'356,--.

Une partie de la rénovation complète de notre hangar correspond à la réfection du toit et des façades existantes qui ont été passées en charge d'entretien. La part prise en charge sur cet exercice représente environ fr. 131'000,--, contre une première tranche de fr. 156'000,-- l'année précédente. L'opération est désormais soldée.

Par ailleurs, l'année passée, nous avions rénové/rafraîchi trois appartements pour un total de fr. 61'000,--.

A noter une baisse des charges d'intérêts hypothécaires de fr. 22'000,--.

Le résultat final consolidé de la Coopérative dégage un bénéfice net de fr. 380'081,--.

b) Rapport de la Commission de gestion

Le président remercie M. Ferraretto pour sa présentation et passe la parole à M. Volet pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Les membres de la Commission de gestion se sont réunis le 18 septembre 2025 au siège de La Forestière à Echandens.

La Commission a émis son rapport grâce aux éléments fournis par la Direction, notamment avec le document de bouclement d'audit et un rapport financier détaillé.

La séance se déroule en présence de MM. Gilbert Gubler, Président, Didier Wuarchoz, Directeur, Fabio Ferraretto, Responsable finances et administration et Vincent Duc, auditeur de l'Organe de révision Fiprom.

Activité bois

Avec un total s'élevant à fr. 14'573'920.18, le chiffre d'affaires de l'exercice sous revue enregistre une hausse de 7,6 % par rapport à l'an passé et ceci, grâce à un prix moyen de fr. 76.94, par rapport à 75.82 l'année précédente.

Le résultat présente un bénéfice de fr. 44'960.25 et nous notons également la bonne maîtrise des coûts.

Nous constatons qu'il n'y a aucune perte sur débiteurs, ce qui reflète la qualité de la gestion.

Produits généraux - Associatif

A la lecture des documents, nous relevons que :

- Une nouvelle provision de fr. 50'000,-- a été constituée sur la participation de FAGUS Suisse SA. Cette dernière est réduite à 10% de sa valeur. La participation de La Forestière est ainsi diluée et passe de 3,55 % à 1,47 % du capital.
- Nous constatons que la valeur des fonds de placements au 30.06.2025 était en baisse de fr. 55'790,65. A long terme, ces genres de placements sont généralement profitables.

Ceci implique un résultat négatif de fr. 159'395,12.

Pépinière

Le chiffre d'affaires s'établit à fr. 1'998'615,47, en légère baisse de 4,03 %. Ce chiffre d'affaires reste un excellent résultat pour ce centre de profits.

Nous constatons que la Pépinière est très bien gérée, qu'elle atteint son rythme de croisière et qu'elle génère des revenus importants.

La Commission propose à la Direction d'étudier la possibilité d'améliorer les prestations sociales, en particulier le 2ème pilier.

Le résultat de l'année est un bénéfice net de fr. 479'159,67.

Immeubles et bâtiments d'exploitation

Ce centre de profit présente un bénéfice de fr. 15'356,48 due à des charges de réfections entièrement prises en charge sur l'exercice, en particulier le solde sur les travaux de réfection du toit et des façades du hangar à machines pour un montant de fr. 130'000,-- environ.

Les amortissements représentent fr. 161'081,09.

Nous constatons une dette hypothécaire de fr. 5'266'798,75, en légère diminution.

Bilan au 30.06.2025

a) Le bilan présente un fonds de roulement net (actifs circulants déduits des dettes à court terme) de fr. 5'302'250,89 contre fr. 5'141'867,41 au 30 juin 2024
b) A 46,8 %, le ratio des fonds propres se situe toujours à un niveau élevé, pour rappel à 46,1 % en 2024
c) Durant la période sous revue, la Coopérative a généré un cash-flow positif de fr. 755'792,40, ce qui est exceptionnel
d) Le bénéfice consolidé au 30 juin 2025 est de fr. 380'081,28, contre fr. 177'706,26 en 2024
e) Au 30 juin 2025, le total du bilan s'élève à fr 14'138'284,75 et les capitaux propres à fr. 6'613'625,59

Conclusions

La situation de la coopérative est toujours confortable, malgré une situation géo-économique difficile. Elle affiche un résultat net de fr. 380'081,28.

La Commission apprécie la qualité et la finesse des analyses prospectives à la recherches de nouvelles pistes, dans une conjoncture où il s'agit de rester vigilants et très réactifs face à l'évolution des marchés et surtout des fluctuations financières.

Les membres de la Commission de gestion remercient les collaborateurs et les responsables de La Forestière pour leur engagement au service de la coopérative.

La Commission de gestion, à l'unanimité et sur la base du rapport de la Fiduciaire Fiprom, recommande à l'Assemblée générale :

a) D'adopter les comptes tels que présentés
b) De donner décharge aux organes responsables de La Forestière
c) De donner décharge de leur mandat aux membres de la Commission de gestion

c) Approbation des comptes et décharge aux membres du Conseil d'administration

Le président remercie M. Volet ainsi que MM. Pesenti et Pasche, membres de la Commission de gestion pour ce rapport.

L'Assemblée accepte les comptes et les recommandations de la commission de gestion à une large majorité ; le président remercie les membres pour leur confiance.

8. Budget 2025-2026

a) Fixation des cotisations annuelles

Le Conseil d'administration propose le maintien des cotisations à fr.50,-- par année plus fr. 0.35,-- par m^3 de possibilité de coupe. Proposition acceptée à l'unanimité.

b) Présentation du budget 2025-2026

Le président donne la parole à M. Ferraretto pour la présentation du budget établi en juin dernier sur la base des informations que nous avions à ce moment.
Nous avons atteint 186'150 m^3 au dernier exercice et nous visons un objectif prudent de 178'000 m^3.

La situation conjoncturelle reste incertaine et offre peu de visibilité, tandis que le change Euro Franc suisse est toujours défavorable. Cependant, la dynamique sur les prix des grumes semble favorable et nous visons une hausse du prix moyen. Nous avons établi notre budget à un prix moyen prudent de fr. 79,--, mais à ce jour, on entrevoit la possibilité d'un chiffre encore supérieur.

Par département, nous budgétons ainsi un résultat pour le négoce de bois bénéficiaire de fr. 47'720,--, équilibré par rapport au dernier exercice.

Pour les services généraux, un déficit de près de fr. 78'620,--, en nette baisse.

Notre pépinière semble bien établie avec un chiffre d'affaires de 2 millions. Le bénéfice budgété est de fr. 160'755,--, basé sur un scénario prudent de marge brute.

Avec les immeubles et bâtiments, nous prévoyons un bénéfice de fr. 71'150,-- en nette hausse par rapport à l'année précédente, suite à la disparition des frais de réfection d'appartements et du hangar.

Au niveau du compte d'exploitation global de la Coopérative, toutes activités confondues, nous avons inscrit un chiffre d'affaires cumulé de fr. 17,867 millions, en légère contraction par rapport au dernier exercice.

Le bloc des frais fixes, comprenant les charges du personnel, les frais généraux et les charges financières si situe à fr. 2'797'700,--, en légère croissance de 1,8 %.

La marge brute, avec un ratio en retrait de fr. 190'000.--, est à à CHF 3'302'000.

Finalement, pour l'exercice qui bouclera le 30 juin 2026, nous budgétisons un bénéfice net de fr. 201'000,-- pour la Coopérative.

Le président remercie M. Ferraretto et ouvre la discussion sur le budget en précisant toutefois qu'il n'y aura pas de vote sur le budget, ce dernier étant de la compétence du Conseil d'administration.

La proposition de budget telle que présentée ne suscite pas de questions.

9. Elections statutaires

Avant de passer aux élections, le président adresse quelques mots pour la prise de congé de M. Laurent Fivaz

« Il y a quelques mois, notre collègue Laurent Fivaz nous a fait part de sa volonté de quitter le Conseil d'Administration de la Forestière. Après 10 années d'engagement auprès de La Forestière, nous prenons aujourd'hui congé de Laurent.
Représentant de la région du Chablais, il a rejoint le conseil avec sa casquette de garde forestier du groupement des Agittes.

Avec sa vision de l'économie forestière alliée à ses nombreuses et excellentes connaissances professionnelles, Laurent a toujours su recentrer les débats du conseil grâce à son pragmatisme et son sens pratique. A l'aise en toute situation, il a toujours su montrer du respect et de l'empathie envers son entourage.

Cet homme curieux, animé par les enjeux de la forêt, toujours à la recherche de la meilleure solution a maintes fois démontré sa capacité à dépasser clivages et stériles querelles. Toujours partant pour explorer de nouveau projets, la corporation a pu compter sur ses nombreuses compétences dans des projets et travaux visant l'amélioration et le progrès de la sphère forestière.

Rassembleur, il a notamment, mis sur pied, coordonné et présidé le groupe VD plaquettes Bois-Energie qui s'est penché sur les nombreux enjeux de filière bois- énergie. A de nombreuses reprises, Laurent a également organisé diverses sorties annuelles du Conseil, alliant à chaque fois, avec réussite, les problématiques ou particularités du patrimoine forestier ainsi que la découverte de sa belle région.

Laurent, tu nous quittes aujourd'hui. Tes collègues du Conseil d'administration te remercient chaleureusement pour ton engagement au profit de notre coopérative. Ils te souhaitent le meilleur pour ton avenir professionnel et familial. »

M. Fivaz remercie le président pour l'attention qui lui est remise, il part serein et confiant pour le futur de La Forestière.

Election du Conseil d'administration

Le président propose à l'assemblée de réélire en bloc les membres sortants qui souhaitent se représenter soit Mmes Christina Giesch et Christine Leuenberger, MM. André Darmon, Gilbert Gubler, Paul-Claude Rochat, Jean Rosset, Daniel Ruch et Jean-François Thuillard. Les 8 membres sont réélus à l'unanimité.

Un seul candidat s'est présenté au Conseil pour le remplacement de M. Fivaz, il s'agit de M. Maxime Roth.

Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny et présidente du Groupement forestier de la Veveyse, présente M. Roth.

Après son apprentissage au groupement forestier du Pays-d'en-Haut, M. Roth a intégré l'école de Lyss. Il a rejoint en 2020 le groupement forestier de la Veveyse et a parallèlement suivi une formation en management. Il représente le groupement de la Veveyse au sein de Vaud Plaquettes Bois Energie et du Conseil d'administration de Sodefor. Passionné, dynamique, il est riche d'une expérience de 20 ans dans le domaine de la forêt et offre une représentation de l'Est vaudois à La Forestière.

M. Roth est élu par applaudissements.

Election du président du Conseil d'administration

M. Daniel Ruch apporte les salutations du Conseil National et en particulier des membres vaudois du Conseil. Il propose de reconduire M. Gilbert Gubler à la présidence du conseil d'administration. M. Gubler est reconduit par applaudissements.

Election de la Commission de gestion

MM. Lionel-Numa Pesenti et Pierre Volet se présentent pour un nouveau mandat.

Pour la succession de M. Jean-Frédéric Pache, démissionnaire, se présente M. Léo Piguet de Romainmôtier-Envy.

Les 3 candidats sont élus par applaudissements.

Election de la Commission consultative

Cette commission n'a pas été sollicitée sur cette législature, les membres, MM. Crisinel, Mennet et Riesenmey se représentent et sont réélus par applaudissements.

Intervention de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos

L'Assemblée accueille M. Venizelos, Conseiller d'Etat attentif aux problèmes de la forêt et du gibier. Le président remercie M. Venizelos de sa présence, et souligne les excellentes relations entretenues avec le Canton notamment lors des entrevues annuelles. M. Venizelos remercie l'Assemblée pour son accueil et exprime son plaisir à participer aux assemblées générales de La Forestière qui est, selon lui, un pilier de la gestion forestière. En tant que propriétaire forestier, l'Etat est à l'écoute des acteurs de la forêt et souhaite entretenir les bonnes relations. La présence de l'inspecteur cantonal des forêts au conseil d'administration de La Forestière reflète bien cette volonté. M. Venizelos profite de l'occasion pour remercier M. Jean Rosset pour son travail, sa constance et son engagement pour la forêt. Celui-ci quittera ses fonctions au printemps 2026 et sera remplacé par M. Christophe Mohni.

Le constat de 2024 sur les ravages du bostryche, en particulier dans le Jura, est toujours d'actualité avec des volumes de bois touchés identiques à ceux de Lothar. Le bostryche touche une grande surface, se propage très rapidement et la main d'œuvre manque. C'est une période d'incertitudes avec une augmentation des charges forestières, une diminution des revenus du bois et des décisions en attente au niveau fédéral. L'autorisation par le Conseil Fédéral de la publication de la recommandation des prix du bois et une bonne nouvelle, elle devrait permettre plus de transparence. L'augmentation du prix des résineux et les premiers fruits issus des efforts consentis dans le dossier Forêt-Gibier sont aussi des nouvelles réjouissantes.

Le bostryche a fragilisé les massifs, il est important de développer le projet de lutte contre les incendies.

La situation financière du Canton impacte tous les secteurs. Pour 2026, le budget restera identique avec toutefois une baisse de fr. 400'000,-- pour la lutte contre le bostryche.

Dans 5 ans la profession manquera d'une dizaine de gardes, et d'une cinquantaine d'employés si on ajoute les contre-maîtres, bûcherons… Il est nécessaire de former et surtout fidéliser la relève. Beaucoup de jeunes arrêtent après 3 ans. M. Venizelos salue au passage les apprentis, remercie les entreprises formatrices et souhaite longue vie à La Forestière

Le Président le remercie pour son message et lui remet une petite attention.

10. Désignation de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée reconduit, à l'unanimité, la fiduciaire Fiprom en tant qu'organe de révision.

11. Propositions individuelles et divers

Le président passe la parole à M. Maxime Roth, nouvellement élu au Conseil d'administration. M. Roth salue le travail de La Forestière et la force qu'elle représente avec ses 392 membres. Il se réjouit d'œuvrer au sein du Conseil et d'y partager son expérience. Il remercie l'Assemblée pour son élection et sa confiance.

La parole est donnée à M. Jean Wenger, Vice-président de ForêtSuisse et président de ForêtNeuchâtel. Il remet une attention à M. Venizelos et le remercie pour son travail. Ils remercient également tous ceux qui œuvrent pour la forêt, souligne le problème de la formation qui sera touchée par les restrictions budgétaires et la nécessité de garder les jeunes formés qui partent trop vite. Il remet quelques attentions à MM. Gubler et Ruch.

Le Président le remercie pour son message et ses attentions.

Le président invite M. Christoph Niederberger, directeur de ForêtSuisse. Celui-ci remercie La Forestière pour son invitation. Il souligne la bonne collaboration avec celle-ci et le centre de compétence qu'elle représente en Romandie et en Suisse. Il informe de la relance de la commission du marché du bois au printemps 2026 pour discuter avec les scieurs.

Le président remercie M. Niederberger et laisse la parole à M. Ruch.

M. Daniel Ruch, Conseiller National, déplore la baisse du budget pour la formation. Il rebondit sur l'importance de la formation prônée par le Conseil d'Etat et appelle l'Etat à montrer l'exemple en confiant le travail aux entreprises vaudoises formatrices.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 11h20. Il informe l'auditoire d'une dernière intervention hors Assemblée générale de M. François Sandmeier, directeur du centre de formation professionnelle forestière, suivie de l'apéritif, puis du repas pour les personnes inscrites.

LA FORESTIÈRE®
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES
ET EXPLOITANTS FORESTIERS

Gilbert Gubler
Président

Elisabeth Heller
Secrétaire